



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

31-03-2016-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 mars 2016

Le trente et un mars deux mille seize à dix-huit heures trente, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, PALIS, PEAN, POHLER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, DUCOS-DUCQ, SALLEFRANQUE et LETARGUA.

Etait Excusée : Mme BERT (pouvoir à M. SALLEFRANQUE)

Secrétaire de séance élue : Mme Estelle PALIS

OBJET : COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2343-1 ;

Considérant que l'extinction des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le receveur en poste à Mourenx et que le compte de gestion établi par ce dernier sont conformes au compte administratif de l'Assainissement 2015,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du budget assainissement et du compte de gestion du receveur ;

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du budget assainissement pour l'année 2015.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



 Jacques CLAVÉ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 11/04/2016
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 11/04/2016